

M3C PASS-LAS :

Candidature en kinésithérapie

Document de travail

Mis en ligne le 26/11/2024

Ce qui ne change pas

UE Santé prérequis à la filière

2 MEM, de 10 minutes chacun

- MEM 1 : parcours professionnel
- MEM 2 : analyse d'une situation complexe

Les capacités d'accueil :

- 54 PASS
- 54 LAS-licence

Ce qui change

Les modalités de calcul de la note de parcours

- PASS : coefficients
- LAS-licence : prise en compte des UE Santé prérequis

Il n'y a plus d'admis direct en formation. Tous les étudiants candidatent.

Les candidats doivent avoir la preuve de l'acquisition de 60 ECTS l'année en cours.

Indicatif : Ce qui changera en 2025-26

Les notes de parcours seront calculées :

- LAS : avec des coefficients entre les UE Santé prérequis, à la 1ère session
- Licence : complétées par une épreuve écrite

Éléments réglementaires

Pour candidater en kinésithérapie, l'étudiant doit :

- Être inscrit ou avoir été inscrit en PASS ou LAS
- Avoir validé à minima 60 ECTS dont les prérequis de la filière
- Déposer sa candidature selon le calendrier en vigueur
- Être en mesure d'apporter la preuve de la validation des 60 ECTS et prérequis de la filière avant la délibération du jury qui autorise à candidater

1) Être inscrit ou avoir été inscrit en PASS ou LAS

PASS ou LAS de l'Université de Bordeaux ou universités partenaires

2) Avoir validé à minima 60 ECTS dont les prérequis de la filière

Prérequis de la filière Kinésithérapie : UEs 6, 10, 21, 22, 23, 24

UE 6 : Structure et fonctions de la cellule eucaryote (3 ECTS) * Coordonnateurs :
Pr E. CHEVRET / Dr J-B. CORCUFF

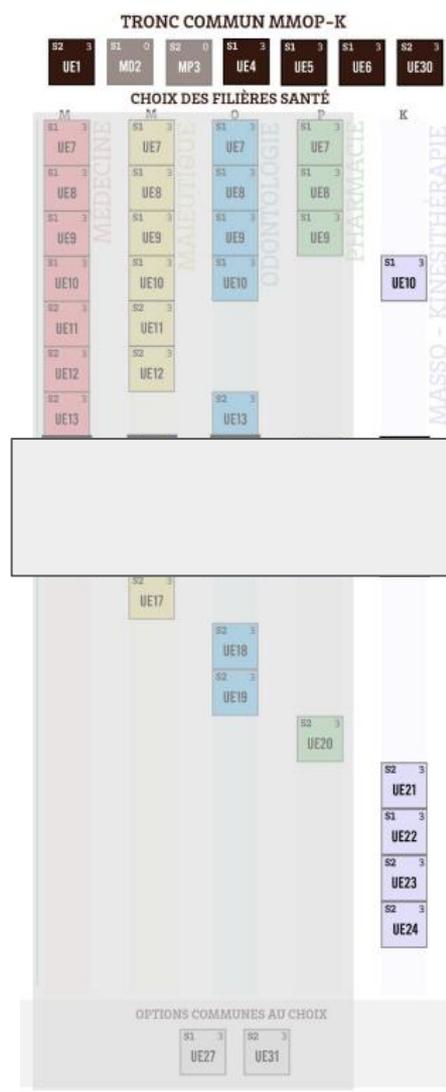
UE 10 : Anatomie générale (3 ECTS) * Coordonnateur : Pr M. MONTAUDON

UE 21 : Anatomie du système locomoteur et biomécanique (3 ECTS) *
Coordonnateurs : Dr V. JECKO / Dr N. DUCLOS

UE 22 : Handicap – Classification du fonctionnement, santé et société (3 ECTS) *
Coordonnateur : Dr A. PELLICHERO

UE 23 : Psycho – Cognition - Motricité (3 ECTS) * Coordonnateurs : Dr D.
GRABOT / J-A. MICOULAUD-FRANCHI

UE 24 : Psychologie (3 ECTS) * Coordonnateur : Pr B. QUINTARD



3) *Candidature*

- Déposer sa candidature selon le **calendrier** en vigueur
- Etre en mesure d'apporter la preuve de la **validation des 60 ECTS** et prérequis de la filière avant la délibération du jury qui autorise à candidater

Examen des candidatures - année 2024-2025 :

Le jury examine les candidatures et établit une note de parcours aux épreuves écrites selon :

Pour les étudiants ayant validé le PASS (en 1ère ou 2ème session) :

- La moyenne des notes obtenues en 1ère session aux UE Santé prérequis de la filière :
 - **Avec un coefficient 2 pour les UE 10 et 21**
 - Avec un coefficient 1 pour les UE 6, 22, 23, 24

Pour les étudiants de LAS et licence (en 1ère ou 2ème session) :

- Note de parcours antérieur (tient compte de la progression et UE Santé)*

** A titre indicatif, pour 2025-2026, la note de parcours tiendra compte des notes d'UE Santé obtenues en 1ère session. Pour les 2e chances, une nouvelle épreuve pourra être proposée*

Convocation à l'oral

Le jury définit une note seuil pour convoquer les étudiants à l'oral* et une note seuil pour constituer une liste complémentaire.

**A titre indicatif : il n'y a pas d'étudiants admis sans oraux*

Epreuves orales

Deux épreuves orales de 10 minutes chacune :

- MEM 1 : motivations professionnelles (3' + 7' d'échanges)
- MEM 2 : analyse d'une situation complexe (texte, 5' + 5' d'échanges)

Devant un jury d'examineurs (deux ou trois), dont au moins un membre universitaire et au moins un membre titulaire d'un DEMK

La note moyenne aux deux épreuves est calculée.

Délibération et choix de l'IFMK

Le jury délibère les classements pour l'admission en filière kinésithérapie,

- Pour PASS : le rang de classement final est calculé selon
 - Note de parcours x 2
 - Note moyenne aux oraux x 1
- Pour LAS-licence : le rang de classement final est calculé selon
 - Note de parcours x 1
 - Note moyenne aux oraux x 2

Le choix de l'IFMK se fait dans l'ordre du rang de classement final et est piloté par la scolarité d'un des trois IFMK.

Décompte des candidatures

Chaque étudiant pourra faire valoir deux candidatures en kinésithérapie au maximum, et être inscrit **en cycle licence**

Pour déposer une nouvelle candidature : avoir validé au moins 60 ECTS de plus

L'inscription au PASS décompte une candidature.

Composition du jury

- Le directeur du Collège Santé (préside le jury)

Au moins 3 membres universitaires

- Le directeur de l'IUSR ou son représentant
- Au moins un représentant des examinateurs aux oraux

3 membres des instituts de formation

- Le directeur de chaque institut de formation en masso-kinésithérapie ou son représentant

Capacités d'accueil

BORDEAUX année universitaire 2025/2026 : capacité d'accueil en kinésithérapie	
QUOTA	110 étudiants
PASS / Université de Bordeaux et partenaires	54
LAS-licences / Université de Bordeaux et partenaires	54
Université de la Nouvelle-Calédonie	2 (IFMK du CHU de Bordeaux)
HORS QUOTA	
Sportifs de haut niveau	2